

Citoyen *hacker*

par Clément Mabi

Pour accroître la participation citoyenne et la réactivité politique, de nouvelles *civic tech* revendiquent aujourd’hui de « hacker » la démocratie. Au delà de la séduction qu’elles peuvent exercer, ces technologies peuvent-elles transformer la politique en profondeur ? Quel projet portent-elles ?

Le diagnostic est maintenant largement partagé : la démocratie, au moins dans sa forme représentative, serait « malade », à bout de souffle. Elle serait débordée par la défiance exprimée par des citoyens réfugiés dans l’abstention et prêts à se mobiliser dans la rue pour venir contester les décisions prises par des gouvernants en manque de légitimité¹. De fait, rarement un malade n’aura vu autant de docteurs à son chevet : on ne compte plus les propositions de transformations institutionnelles, les réflexions théoriques pour réformer le fonctionnement de nos institutions². Parmi celles-ci, un certain nombre misent sur la participation des citoyens pour redynamiser la vie publique et donner corps à un « nouvel esprit de la démocratie »³. Malgré d’indéniables acquis, l’institutionnalisation de la démocratie participative a donné des résultats relativement contrastés qui poussent acteurs et observateurs à s’accorder sur les limites du processus et sur sa faible capacité de transformation sociale⁴. L’offre de participation aurait largement tendance à « donner le change pour que rien ne

¹ Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris Seuil, 2008.

² Voir le dernier ouvrage de Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Seuil, 2015, ou le rapport dirigé par Michel Winock et Claude Bartolone, *Rapport du groupe de travail sur l’avenir des institutions – Refaire la démocratie* (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000692.pdf>)

³ Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, 2008.

⁴ On peut prendre l’exemple des difficultés du « dialogue environnemental » autour des projets d’aménagements comme l’illustre le cas de l’aéroport de Notre Dame des Landes.

change » et à « démocratiser les inégalités » au fur et à mesure de son développement en favorisant certains groupes sociaux au détriment d'autres⁵.

Le dernier remède en date pour « mettre à jour » la démocratie serait donc les outils numériques⁶. La culture de l'expression publique qui caractérise le web, bouillonnante, plurielle et inclusive, est notamment observée avec attention par le monde de la participation qui de son côté peine souvent à mobiliser les citoyens. D'aucuns y voient une opportunité pour favoriser le pluralisme démocratique et rendre possible des échanges inclusifs à grande échelle⁷. Pour autant, cette proximité est-elle suffisante pour transformer radicalement le fonctionnement de la démocratie ? On parle beaucoup de « hacker » la démocratie, mais cela a-t-il un sens ? Cet article se propose de montrer que malgré les discours enthousiastes, non, en soi on ne peut pas véritablement transformer la démocratie et ses institutions par le seul biais des outils numériques, et que la question de l'équipement ne doit pas faire passer au second plan la réflexion sur la nature du projet politique embarqué par ces dispositifs.

La tentation du numérique politique

À ce stade, il est nécessaire de rappeler que les outils numériques sont avant tout une innovation technologique et que, comme toute innovation ils s'inscrivent dans un imaginaire particulier⁸ et suscitent un discours de rupture qui présume une transformation radicale (on parle alors de discours « disruptifs »). Les promesses sont nombreuses, notamment sur la capacité de ces technologies à mettre à mal les formes de représentation et à affaiblir les corps intermédiaires dans différents domaines de la société. Cette volonté de mobiliser les outils numériques pour faire émerger de nouveaux acteurs sur un marché afin d'offrir aux consommateurs un accès direct (sans intermédiaire) à un service est qualifiée, maladroitement, « d'uberisation » par les médias.

Après la location d'appartement et l'échange de biens culturels, ce serait désormais au tour de la démocratie de faire face à ces mutations. On voit ainsi des acteurs économiques, souvent des *startups* ou des associations porteuses de services, investir le domaine public pour renouveler les formes de médiation gouvernants/gouvernés et faciliter l'implication des

⁵ Edward T. Walker (dir.), *Democratizing Inequalities: Dilemmas of the New Public Participation*, New York, NYU Press, 2015.

⁶ Voir le rapport produit par le think tank Renaissance Numérique « La démocratie mise à jour » http://www.eurocloud.fr/doc/democratie_maj.pdf

⁷ Voir sur ce point Laurence Monnoyer-Smith, *Communication et délibération*, Paris, Hermès, 2010 ; Stéphanie Wojcik, Fabienne Greffet. Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons. *Réseaux*, Lavoisier, 2008, 4/2008 (150), p.19-50.

⁸ Patrice Flichy, *L'imaginaire d'internet*, Paris, La Découverte, 2001.

citoyens dans différents domaines de la démocratie comme les campagnes électorales⁹ ou dans le champ de la concertation¹⁰. Toutes ces initiatives affirment vouloir changer les règles du jeu démocratique (les hacker) et donner une place nouvelle aux citoyens.

L'émergence des « *civic tech* »

C'est dans ce contexte qu'émergent les *civic tech*. Étiquette floue et concept-valise s'il en est, cette expression anglaise désigne les « *civic technologies* », que l'on peut traduire par « technologies citoyennes » ou « technologies à visées citoyennes ». Depuis l'apparition de ce concept en 2011, de nombreuses définitions circulent¹¹. Le périmètre proposé pour définir les *civic tech* est généralement très large et inclut l'ensemble des outils numériques ayant pour ambition de transformer le fonctionnement de la démocratie, d'améliorer son efficacité et son organisation grâce à un renouvellement des formes d'engagement des citoyens.

Ainsi, dès 2013, la Knight Foundation propose une typologie organisée autour de deux grandes catégories. La première regroupe les outils utilisés pour l'« *open government* », le « gouvernement ouvert », en référence au projet de refonte du fonctionnement de l'administration porté par Barack Obama en 2009¹². Le gouvernement ouvert s'appuie sur trois piliers politiques majeurs : la transparence de l'action publique, la collaboration entre les agences gouvernementales et la participation des citoyens. L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'action publique en mettant les données issues de l'activité de l'administration à disposition et en favorisant leur réutilisation par de nouveaux services via des applications numériques. C'est par exemple le cas du projet *School Cuts* à Chicago, où des parents d'élèves ont croisé différentes données concernant les écoles de la ville (densité de population par quartier, accessibilité en transport, etc.) pour mobiliser l'opinion contre leur fermeture¹³.

La seconde catégorie de la typologie regroupe les « services communautaires » (« *community action* »), soit les outils qui facilitent l'échange et la coopération des citoyens en vue de résoudre certains problèmes locaux. On y trouve des plateformes de financement participatif et des dispositifs de rationalisation du bénévolat comme *Waze*¹⁴, qui s'appuie sur l'intelligence des foules pour informer les automobilistes d'éventuels ralentissements de la

⁹ Depuis la campagne de Barack Obama en 2008, les principaux candidats utilisent des logiciels de rationalisation de l'activité militante pendant la campagne. Pour un cas d'étude, voir Clément Mabi Clément et Anaïs Theviot, « La rénovation par le web ? Dispositifs numériques et évolution du militantisme au PS », *Participations*, n° 8, 2014, p. 97-126.

¹⁰ Sur ce point, voir Laurence Monnoyer-Smith, « Être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUSCAI », *Politix*, n°75, 2006.

¹¹ Le think tank Point d'aencrage propose un utile historique dans son rapport « *Démocratie 4.0* » <http://pointdaencrage.org/democratie-4-0-partie-2-construire-nos-institutions-numeriques/>

¹² <https://obamawhitehouse.archives.gov/open>

¹³ <http://www.schoolcuts.org/>

¹⁴ <https://www.waze.com/fr/>

circulation, ou comme *Ushahidi*¹⁵, logiciel de cartographie participatif qui permet aux citoyens de signaler des irrégularités électorales et d'aider à la coordination de l'aide humanitaire lors de catastrophes.

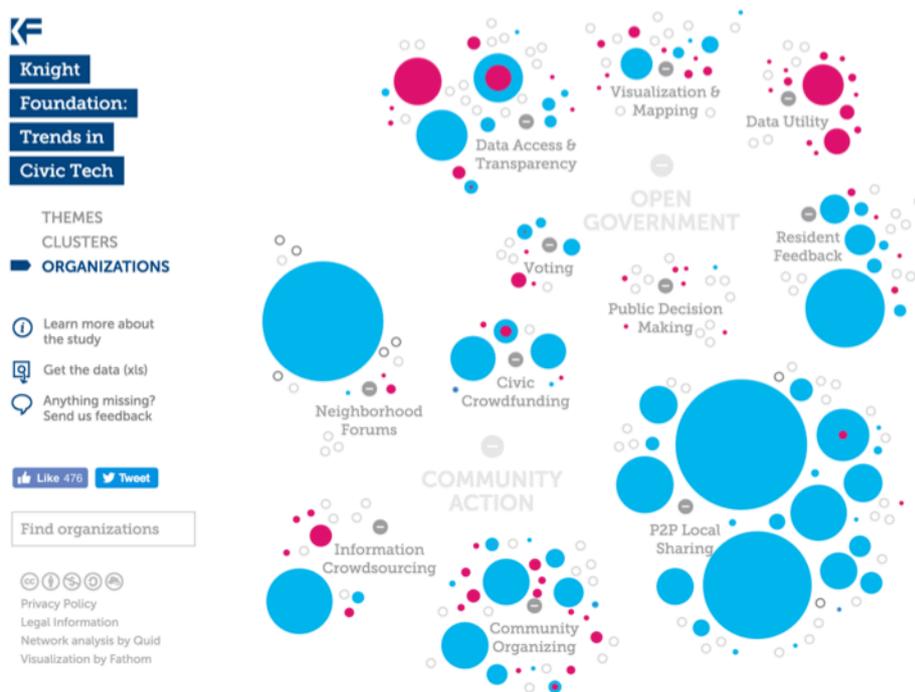


Figure 1 Typologie de la civic tech par la Knight Foundation

La distinction proposée par la Knight Foundation est fortement ancrée dans la culture anglo-américaine et mobilise implicitement une conception de la société civile comme organisée et structurée autour de préoccupations communautaires. Elle balaye un vaste ensemble d'usages citoyens des outils numériques, orientés vers la résolution de problèmes publics grâce à la collaboration et l'intelligence collective, mais néglige certains aspects de l'activité démocratique, notamment sur les plans institutionnel et partisan où les outils numériques sont pourtant très largement mobilisés.

En 2016, alors que le mouvement des *civic tech* se développe en France, le Secrétariat d'État au Numérique propose une nouvelle classification, également organisée autour de deux grands axes, qui permet de mieux spécifier le champ d'action des *civic tech* telles qu'elles se déploient en France. Une première catégorie rassemble les « technologies pour la démocratie », c'est-à-dire les initiatives œuvrant dans le champ institutionnel. On y trouve aussi bien les outils de campagne électorale que développe par exemple le cabinet Liegey Muller et Pons (LMP)¹⁶, que ceux qui permettent de signaler des dysfonctionnements de voirie (Tellmycity¹⁷) ou d'interpeller des élus par des pétitions (change.org¹⁸). La seconde

¹⁵ <https://www.ushahidi.com/>

¹⁶ <http://www.liegeymullerpons.fr/>

¹⁷ <http://www.tellmycity.com/>

catégorie, les « technologies pour l'engagement civique », se rapproche des « services communautaires » de la précédente classification. Elle comprend aussi bien les réseaux sociaux tels que *Facebook* ou *Twitter* que des plateformes de financements participatifs ou de sciences collaboratives comme *seintinelles.com*¹⁹, qui met en relation chercheurs et volontaires pour participer aux études de lutte contre le cancer du sein.

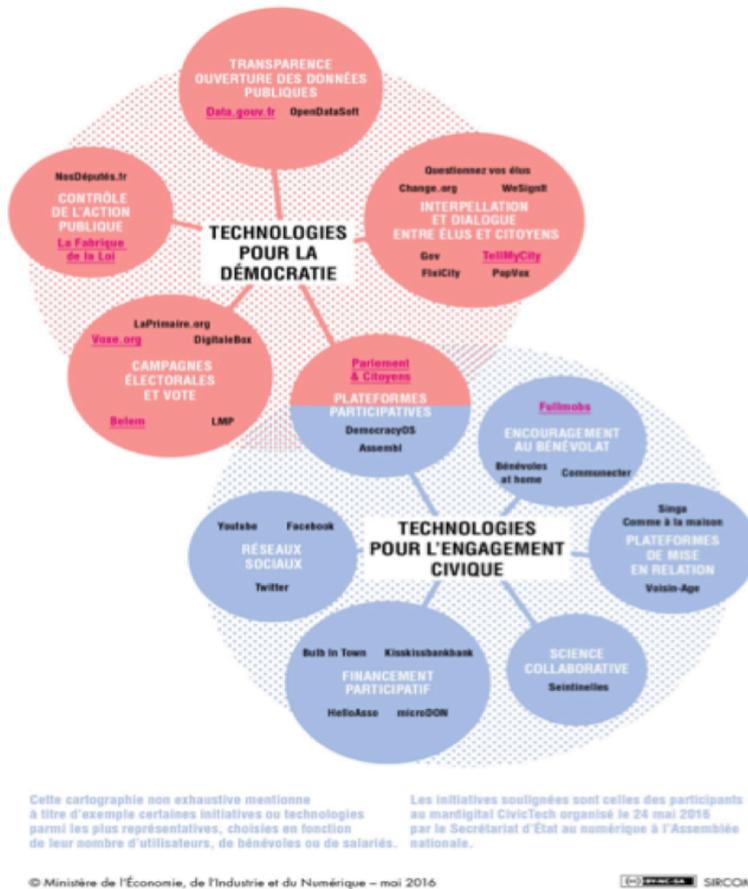


Figure 2 Typologie proposée par le Secrétariat au Numérique Français

Là encore, la typologie reste problématique sur plusieurs aspects. On peut notamment regretter l'absence de distinction entre les initiatives portées par l'État, des entreprises ou des associations qui indique une définition très floue de la « société civile », dans laquelle sont inclus aussi bien des géants comme *Google* (via *Youtube*) ou *Facebook* que des associations de lutte pour la transparence de l'action publique comme *Regards Citoyens* (via son projet *nosdéputés.fr*²⁰). Cette approche inclusive risque de mettre sur le même plan et de rendre comparables des initiatives aux projets politiques radicalement différents.

¹⁸ <http://www.change.org/>

¹⁹ <https://www.seintinelles.com/>

²⁰ <http://www.nosdéputés.fr>

Esquisse de cartographie des « *civic tech* »

Comment s'y retrouver dans ce bouillonnement d'initiatives ? Comment identifier celles qui se concentrent sur le champ plus restreint du fonctionnement de la démocratie sans inclure toute la diversité des usages citoyens des outils numériques ? Pour y parvenir, il nous semble nécessaire de changer la perspective des typologies précédentes, de ne plus partir d'un classement d'outils pour préférer interroger le positionnement politique de ces technologies. Nous proposons ainsi une première esquisse de cartographie de la *civic tech* organisée autour de deux grandes tensions qui nous semble incarner les principales lignes de clivage entre les différentes initiatives.

La première tension caractérise le degré d'institutionnalisation de chaque *civic tech* et la proximité qu'elle entretient avec les pouvoirs publics. On trouve d'un côté les projets inscrits dans une logique de contre-pouvoir, de « contre-démocratie » pour reprendre l'expression de Pierre Rosanvallon, c'est-à-dire ceux qui souhaitent former une sorte de *lobby* citoyen afin de peser sur les institutions de l'extérieur. À l'autre extrémité de l'axe, on trouve les projets qui collaborent fortement avec les pouvoirs publics et tentent d'agir en tenant compte des contraintes institutionnelles. Le second axe rend compte de la volonté de transformation sociale des projets, avec d'un côté ceux qui, plutôt bien repérés dans les précédentes définitions, cherchent à approfondir la démocratie institutionnelle et de l'autre ceux qui souhaitent transformer son organisation et renouveler son fonctionnement.

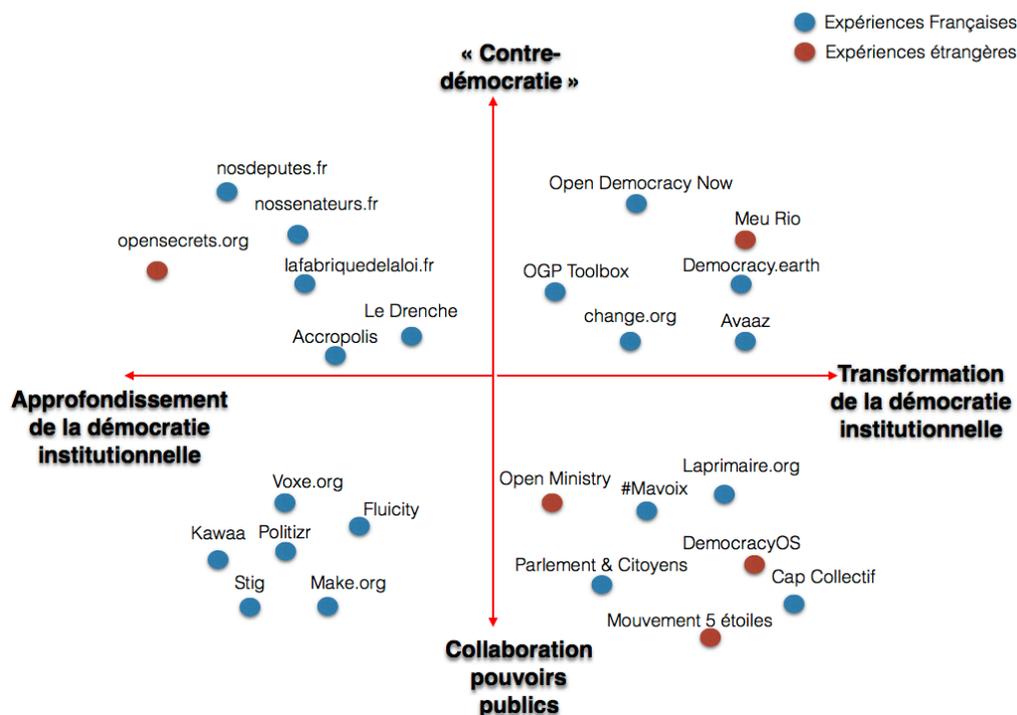


Figure 3 Cartographie des *civic tech*

De cette typologie, plusieurs tendances se dégagent qui permettent de formaliser quatre groupes, ou grandes familles, qui donnent un aperçu de la diversité des stratégies poursuivies par les *civic tech* pour renouveler, plus ou moins profondément, le fonctionnement de la démocratie.

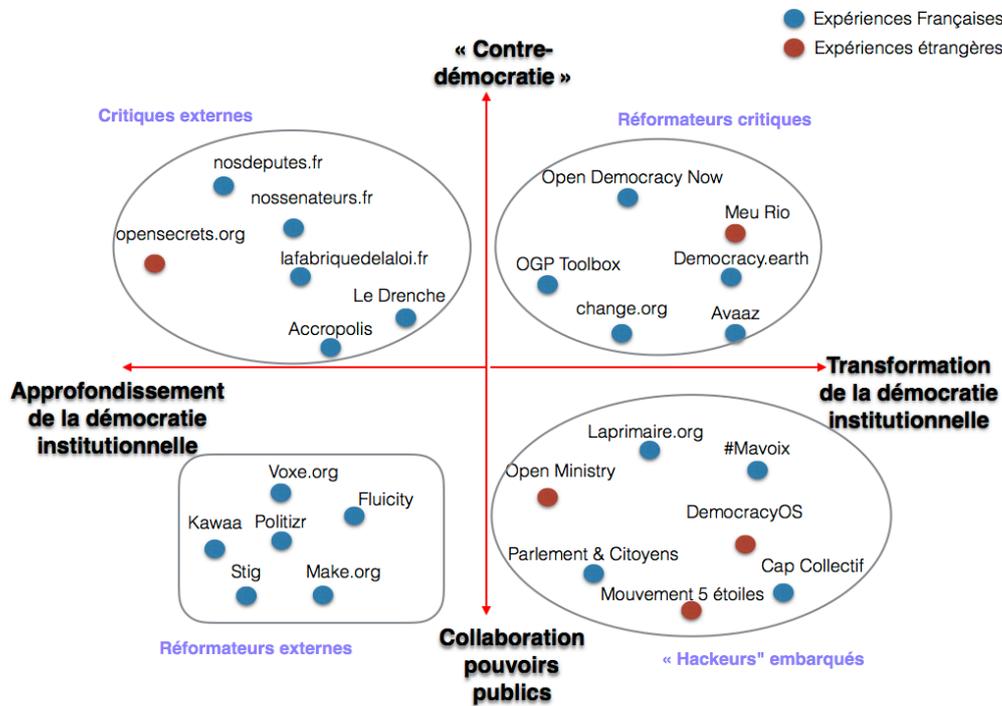


Figure 4 Typologie des familles de civic tech

Le premier groupe, formé par les « critiques externes », rassemble les initiatives qui relèvent de la contre-démocratie et qui cherchent à approfondir le fonctionnement de la démocratie représentative par un meilleur contrôle des représentants et une connaissance plus fine de son fonctionnement. On trouve ici les initiatives qui luttent pour améliorer la transparence de l'action publique et la circulation de l'information. Le travail de l'association Regards Citoyens²¹ et ses outils nosdeputés.fr²² et nossenateurs.fr²³ s'inscrit dans cette démarche. Il s'agit, à travers une plateforme web, de rassembler l'ensemble des données concernant l'activité des parlementaires (taux de présence, participation en commission, amendements déposés, interventions questions écrites, etc.) et de les traduire / représenter sous forme de graphiques pour que les citoyens puissent suivre et évaluer l'action de leurs représentants. Dans la même logique, l'initiative opensecrets.org²⁴, basée à Washington, contribue à rendre publiques les sources de financement des campagnes électorales de l'ensemble des candidats américains afin de permettre aux citoyens de mieux identifier les

²¹ <https://www.regardscitoyens.org>

²² <http://www.nosdeputés.fr/>

²³ <https://www.nossenateurs.fr/>

²⁴ <http://www.opensecrets.org/>

lobbies qui s'organisent derrière les candidats. Le site [lafabriquedelaloi.fr](http://www.lafabriquedelaloi.fr)²⁵ décrypte de son côté l'évolution des projets de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat afin d'explicitier les différentes étapes de la création d'un texte de loi. Animée par un même souci de pédagogie, la chaîne *Youtube Accropolis* analyse en direct les séances de questions au gouvernement à l'Assemblée. Sur le modèle de ce qui est pratiqué dans le monde des jeux vidéo, les séances sont diffusées et commentées en direct par un animateur qui commente ce qu'il voit, son public pouvant interagir avec lui grâce à la fonction « commentaire » du dispositif.

Le deuxième groupe, celui des « réformateurs externes », cherche à approfondir le fonctionnement de la représentation en favorisant la collaboration entre citoyens et institutions. Cette dynamique inclusive peut prendre différentes formes, de la consultation des citoyens (sondages) à la co-construction de l'action publique en passant par de l'éducation civique. On trouve dans cette catégorie des plateformes d'intelligence collective et de débat comme *Politizr*, *Stig* ou *Fluicity*, des outils de récolte de l'opinion comme *Make.org* ou des dispositifs comme *Voxe.org* qui permet de comparer les programmes de candidats et de sensibiliser les citoyens aux enjeux électoraux. Les réformateurs externes sont pour le moment la catégorie de *civic tech* la plus développée et la plus visible en France. De fait, ce type de projets prolonge la démocratie participative traditionnelle et rencontre un certain écho auprès des élus, qui y voient un moyen de rester en contact avec les citoyens.

Le troisième groupe est celui des « réformateurs critiques » dont les projets relèvent de la contre-démocratie et visent à transformer la démocratie institutionnelle. Le mode d'action repose ici sur la mobilisation de la société civile en vue de faire pression sur les gouvernants. Il s'agit d'utiliser les outils numériques, propices à l'auto-organisation²⁶, comme une caisse de résonance de l'expression citoyenne pour mettre des sujets à l'ordre du jour et tenter d'influer sur le cours de la décision. De nombreux projets en *open source*, qui misent sur des démarches collaboratives pour structurer une partie de la société civile afin de dialoguer avec les institutions entrent dans cette catégorie. Militants et développeurs se retrouvent dans des « hackathons » pour améliorer les *civic tech* et les mettre ensuite au service de causes mobilisatrices, de problèmes posés par les citoyens. Au Brésil, la plateforme *Meu Rio*²⁷ a ainsi permis de faire modifier plus de 60 politiques publiques locales, grâce aux messages électroniques qu'envoient aux élus concernés les 250 000 participants inscrits (soit plus d'un jeune de Rio sur quinze). Fort de ce premier succès et grâce à son code ouvert, l'outil a été importé dans de nombreuses villes d'Amérique du Sud. En France le projet *Open Democracy Now*²⁸ organise depuis plus d'un an des *hackathons* pour contribuer à cette dynamique et structurer une communauté active en France. Cette catégorie des « réformateurs critiques »

²⁵ <http://www.lafabriquedelaloi.fr>

²⁶ Voir sur le sujet Dominique Cardon, *La démocratie Internet*, Paris, La République des Idées, 2010.

²⁷ <https://www.meurio.org.br/>

²⁸ <http://opendemocracynow.net/>

rassemble également les outils d'interpellation, comme les sites de pétitions en ligne à l'image de Change.org²⁹ utilisé par plus de 140 millions de personnes à travers le monde.

Le dernier groupe, celui des « hackers embarqués », rassemble les acteurs qui cherchent à réformer en profondeur le système tout en s'y impliquant. Leur objectif est de hacker la démocratie au sens propre du terme, c'est-à-dire de participer à son fonctionnement pour le modifier *de l'intérieur*, en profitant de ses ressources. On trouve notamment ici les initiatives souhaitant donner l'initiative des lois aux citoyens. C'est par exemple le cas de la plateforme *Open Ministry*³⁰ en Finlande. Depuis 2012 les citoyens sont autorisés à proposer des lois ou faire des suggestions d'intérêt général. La plateforme a pour objectif de les accompagner dans la traduction législative de leur projet. D'autres dispositifs cherchent à associer les citoyens directement à l'écriture de la loi. Le projet *Parlement et Citoyens*³¹ propose dans cette perspective un outil de débat en ligne pour aboutir à des « amendements citoyens », c'est-à-dire pour permettre aux citoyens de donner leur avis sur un projet de loi porté par un parlementaire et de l'enrichir par une discussion collective. En 2015, la Secrétaire d'État au Numérique Axelle Lemaire choisit cette plateforme pour ouvrir le projet de loi « République Numérique » à la discussion. 20 000 participants y ont déposé 8 000 contributions, et 140 000 votes. De même, *Democracy OS*³², qui existe depuis 2012 en Argentine et a récemment été importée en France, permet d'organiser un débat sur le suivi des projets de loi. Le « parti des réseaux »³³ s'en ai saisi en proposant de n'accorder aux parlementaires qu'un mandat impératif piloté à distance par les citoyens via cette plateforme. De même, certains collectifs citoyens comme #Mavoix³⁴ tentent d'introduire plus de démocratie directe en envoyant des candidats tirés au sort à l'assemblée : lors des législatives partielles à Strasbourg le 22 mai 2016, le candidat du collectif a ainsi obtenu près de 4,2 % des voix. Laprimaire.org³⁵ a de son côté organisé une « primaire citoyenne » chargée de faire émerger des candidats hors des partis traditionnels : la candidate désignée par plus de 32 000 votants, Charlotte Marchandise, n'a ensuite pu obtenir le nombre suffisant de parrainages pour pouvoir se présenter à l'élection présidentielle de 2017. Les résultats de ces expérimentations sont modestes mais ouvrent d'intéressantes perspectives, notamment en invitant les citoyens à s'interroger de manière critique sur le contenu et le fonctionnement de la représentation démocratique.

²⁹ <https://www.change.org/>

³⁰ <http://openministry.info/>

³¹ <https://www.parlement-et-citoyens.fr/>

³² <http://democracyos.eu/>

³³ <http://partidodelared.org>

³⁴ <https://www.mavoix.info/>

³⁵ <https://laprimaire.org/>

Une communauté à la croisée des chemins

Comme pour toute forme politique émergente, les acteurs de la communauté des *civic tech* sont amenés à faire des choix décisifs pour la suite du mouvement. En termes de positionnement politique d'abord : la volonté de lutter (ou non) contre les inégalités, dans une logique émancipatrice, constitue un marqueur politique clivant dans la communauté en devenir. Les *civic tech* deviendront-elles le nouvel espace de critique toléré par le pouvoir du fait de son incapacité à transformer en profondeur la place des citoyens en démocratie ? Contrairement au sport et à son adage bien connu, en politique, l'important n'est pas de participer mais de transformer les réalités vécues³⁶. Les bonnes intentions qui conduiraient à se féliciter d'une participation principalement évaluée en termes quantitatifs, selon un prisme procédural bien connu des recherches sur la participation, conduisent inmanquablement à son instrumentalisation par les pouvoirs en place.

Deuxièmement, la tension entre institutionnalisation et indépendance des initiatives est un autre défi majeur des *civic tech*. Là encore se posent en d'autres termes des questions bien connues de ceux qui étudient les relations entre mouvements sociaux et dispositifs participatifs³⁷. Les outils numériques ne font que leur donner une nouvelle actualité : faut-il entrer dans une logique d'accompagnement du pouvoir et de gestion de services publics, au risque de transformer la participation en une sorte de pansement contre les inégalités ? Les mobilisations doivent-elles rester en marge du système en tentant de corriger certaines asymétries de ressources qui minent le fonctionnement de nos démocraties ? Jusqu'où collaborer avec les institutions sans empêcher l'expression du désaccord et la manifestation de rapports de force ? La réponse à ces questions passe en partie par la capacité collective à imaginer des espaces démocratiques autonomes (mixtes ou non) où les citoyens peuvent formuler leurs intérêts, comparer leurs points de vue et délibérer avant de confronter leurs arguments dans l'espace public³⁸. Les *civic tech* ont-elles les ressources pour se constituer ainsi en contre-pouvoir et structurer la parole de publics plus contestataires ?

De plus, la communauté des *civic tech* doit s'interroger sur la représentativité sociale des publics touchés. Qui sont les utilisateurs de ces outils ? Dans quelle mesure sont-ils suffisamment représentatifs de la société pour porter des revendications d'intérêt général ? Si des enquêtes rigoureuses sont nécessaires sur ce point, les premières observations montrent des publics mobilisés à l'image des concepteurs des outils : jeunes, urbains et blancs. Dans cette optique, on peut s'interroger sur le rôle de la société civile dans ces démarches. Les *civic tech* ont-elles vocation à servir un public plus large que la communauté dont leurs créateurs

³⁶ <http://www.laviedesidees.fr/L-essentiel-n-est-pas-de.html>

³⁷ Voir Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefevre, Martine Revel, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2007.

³⁸ Julien Talpin, *Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Raisons d'agir, 2016.

sont issus et les citoyens déjà sensibilisés aux outils numériques ? Au delà des discours, de nombreux dispositifs ont pour le moment comme préoccupation principale de prouver leur efficacité, quitte à s'adresser à certains segments de la société en priorité, plutôt que de chercher à servir la collectivité dans son ensemble. Généraliser un tel déplacement semble pour le moment bien prématuré.

On peut également s'interroger sur les choix d'équipement techniques effectués par les *civic tech*. La recherche en sciences humaines a depuis longtemps montré la dimension politique et symbolique des choix techniques dans l'univers numérique et les partis pris idéologiques qui accompagnent son développement. Dans son ouvrage *Code is Law*, Lawrence Lessig rappelait dès 1999, avec sa formule demeurée célèbre, qu'internet ne devait pas être considéré comme un espace en dehors de toute logique de régulation, dans la mesure où dans un environnement numérique les normes sociales et les règles d'interaction sont incorporées dans la technique. Ainsi celui qui configure l'architecture technique structure également les relations de pouvoir qu'il instaure avec les usagers. Cette perspective permet de mieux saisir comment les différents outils incarnent différentes visions politiques, différentes conceptions de la citoyenneté. Les *civic tech* n'échappent pas à la règle et l'on voit se structurer une tension, classique dans le monde du numérique, entre ceux qui font le choix d'un logiciel « propriétaire », où le code à l'origine de l'outil est considéré comme une source de revenu qui doit être protégée, et ceux qui sont partisans de l'« *open source* », et partagent de manière transparente le code afin que la communauté puisse se l'approprier et contribuer à l'évolution des dispositifs.

Les discussions sont âpres. L'approche « propriétaire » donne des résultats rapides dans la mesure où elle permet d'attirer des investisseurs et d'accélérer les développements ; contrairement à la démarche « ouverte » qui demande la structuration d'une communauté avant de proposer une solution technique mature. En revanche, les outils ainsi développés ont une extraordinaire capacité de diffusion et d'adaptation aux contextes locaux, contrairement aux outils « propriétaires » qui évoluent en suivant une stratégie plus rigide définie avec les investisseurs. Chacune des options reflète des visions politiques particulières et s'inscrit dans des stratégies qu'il convient d'explicitier. Quelle valeur démocratique souhaite-t-on accorder à la collaboration ? La démocratie doit-elle être considérée comme un bien commun ? Jusqu'où pousser les logiques de transparence ?

Enfin, le dernier enjeu, et non des moindres, tient au choix du modèle économique. Bien évidemment, cette question ne peut être complètement dissociée des précédentes, notamment des choix en termes d'outils. Une première option pourrait être de considérer que la démocratie ne s'inscrit pas dans une logique marchande et ne doit reposer que sur l'engagement bénévole et militant de citoyens, à travers des associations. Il est également envisageable de s'appuyer sur un système de subventions au nom de l'intérêt général. Ce deuxième modèle conduit néanmoins à s'interroger sur l'indépendance de ceux qui bénéficient de ces aides par rapport aux bailleurs. Certains partisans du modèle ouvert, à l'instar de Valentin Chaput, militent pour une variante qui prendrait la forme d'un soutien ciblé des

pouvoirs publics aux initiatives collaboratives valorisant des *common tech*³⁹, c'est-à-dire des technologies librement à disposition de la communauté. Cette option évite de mettre l'intérêt général dans la main d'acteurs privés et permet de favoriser la croissance de modèles ouverts qui peuvent trouver par la suite leur équilibre économique en proposant des services payants autour du développement des plateformes (développements spécifiques, animation).

La troisième option, celle du modèle entrepreneurial hérité des *startups* du numérique, est portée par de nombreux acteurs de la *civic tech*. Force est de constater que, dans un domaine fragile économiquement, ceux qui parviennent rapidement à l'équilibre financier sont ceux qui proposent leurs solutions technologiques en réponse à des appels d'offres publics. Mais la logique concurrentielle dans le domaine de la démocratie pose de nombreuses questions comme celles de la non-mutualisation des connaissances produites, de l'éventuelle commercialisation des données des utilisateurs et évidemment des pressions du client en vue d'orienter les résultats du dialogue. Comment éviter l'instauration de monopoles si caractéristiques de la maturation des marchés dans le monde du numérique comme *Facebook*, *Twitter*, *Airbnb* ou *Uber*? L'association Regards Citoyens dénonçait récemment le climat d'« *open washing* », sorte de « blanchiment démocratique », et l'absence de transparence du milieu des *civic tech*, rebaptisées pour l'occasion « *civic business* » pour dénoncer l'avènement d'un marché de la démocratie qui se détournerait des valeurs fondatrices du numérique⁴⁰.

Transformer sans réinventer la roue ?

Il est important de rappeler à quel point ce mouvement est fragile et doit encore très largement faire ses preuves. Au contraire de ce que clament les discours disruptifs, la démocratie n'a pas encore connu de transformation numérique radicale et la révolution attendue par certains n'est guère plus qu'une perspective désirable. Pourtant, cet appel à la modestie ne doit pas empêcher de prendre au sérieux les aspirations au changement que portent une partie des citoyens et « l'impératif d'horizontalité » qui découle des nombreuses expérimentations démocratiques qui se multiplient actuellement⁴¹. La capacité des outils numériques à offrir des ressources pour développer des formes d'action publique plus transparentes, plus collaboratives, plus ouvertes et susceptibles de transformer le cœur de l'activité démocratique doit être perçue comme une ressource pour venir équiper l'action militante et citoyenne.

³⁹ <https://medium.com/open-source-politics/la-civic-tech-fran%C3%A7aise-risque-de-se-d%C3%A9tourner-de-la-cr%C3%A9ation-des-biens-communs-num%C3%A9riques-dont-9ebcf5c55c2e#.mara24q2h>

⁴⁰ <https://www.regardscitoyens.org/civic-tech-ou-civic-business-le-numerique-ne-pourra-pas-aider-la-democratie-sans-en-adopter-les-fondements/>

⁴¹ Voir le livre d'Elisa Lewis et Romain Slitine, *Le Coup d'État citoyen*, Paris, La Découverte, 2016.

Si les manières de faire sont originales et inscrites dans notre époque, les problèmes démocratiques mis à l'épreuve sont eux relativement anciens et ont déjà été soulevés par d'autres communautés, dans d'autres contextes. Les *civic tech* gagneraient donc à ne pas réinventer la roue et à tirer des enseignements des expériences menées dans d'autres champs.

Le champ de la démocratie participative a ainsi montré les limites de l'institutionnalisation de la participation, trop souvent décorrélée des processus de décision. Le regain actuel des formes d'implication en dehors des institutions peut s'avérer très instructif à cet égard. On voit ainsi se développer des mobilisations utilisant les méthodes du « *community organizing* », l'organisation communautaire, qui s'appuient sur des principes d'indépendance et d'instauration de rapports de force pour associer participation et transformation du cadre de vie. En visant des résultats concrets, ces initiatives cherchent à rapprocher la démocratie de ses publics et d'interroger la cohérence entre les revendications formulées et les aspirations de la base⁴².

Il serait également intéressant de tirer parti de l'enthousiasme soulevé par la participation en ligne d'une manière générale, sans négliger les résultats en demi-teinte qui en découlent. Il s'agira, notamment, d'éviter de fétichiser les outils tout en prenant en compte leur dimension *intrinsèquement* politique et les enjeux de leur *design*.

Sur le point crucial du modèle économique, le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) réfléchit de longue date à la manière de concilier intérêt général et développement économique en inventant de nouveaux modèles, comme les coopératives, qui méritent d'être explorés.

La liste des domaines connexes pourrait certainement être encore plus longue. La compilation des connaissances, les croisements d'expériences et les rencontres entre acteurs posent les bases d'un programme d'action pour les années à venir, tant universitaire que citoyen.

Publié dans lavedesidees.fr, le 2 mai 2017.

⁴² Voir Paula Cossart, Julien Talpin, *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2015.